DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni au pôle Consom'acteur à Blain, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Nombre de membres en exercice : 28

- *Présents : 22*
- *Voix : 24*

Présents :
Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRODU Henry, M. BRUHAY Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEMASSON Guillaume, M. MEIGNEN Bertrand, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, Mme ROY Patricia, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BROUSSARD Didier, Mme BURON Simone, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. LEFEUVRE Sylvain, M. MARTIN Pascal, M. MORIN Abel, M. MOUSSU James, M. PABOIS Chrystophe, M. POITOU Thierry, M. POULIN Denis.

COMITÉ SYNDICAL
Du 7 octobre 2026

Pouvoirs :
- M. LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à M. BOMME Stanislas,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe.

Secrétaire de séance : M. BRUHAY Didier

Délibération n° D2026-35

Objet : Budget Annexe Matériauthèque de Treffieux

Vu la délibération D2022-33 du Comité Syndical du SMCNA du 18 octobre 2022, portant sur le soutien des projets de matériauthèques sur le territoire.
Vu la délibération D2025-26 bis du Comité Syndical du SMCNA du 14 octobre 2025, qui approuve le projet de construction d'une matériauthèque à Tréffieux,
Vu la délibération D2026-05 du Comité Syndical du SMCNA du 10 février 2026, qui entérine le mode de gestion, ainsi que les prospectives financières, le besoin en personnel et demandes de subventions liées à la création de la matériauthèque de Tréffieux.

En préambule, le Président rappelle que le SMCNA est géré sous forme d'un Service Public Administratif – SPA non assujetti à la TVA, ce qui diffère des services déchets des collectivités membres qui sont régis sous forme d'un Service Public Industriel et Commercial -SPIC et assujettis à la TVA.

Concernant la mise en place d'un cadre d'intervention pour les projets de matériauthèques sur son territoire, les comités syndicaux réunis le 18 octobre 2022, le 14 octobre 2025, puis le 10 février 2026, ont actés le soutien à la matériauthèque de Pontchâteau via une aide financière versée à Espacéa et la création d'une matériauthèque sur le site des Brieulles à Treffieux.

Après échange avec le Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP et la Préfecture, il s'avère qu'il est possible de maintenir l'activité recyclerie de Treffieux sous la forme d'un SPA avec son propre numéro de SIRET mais en créant un budget annexe assujetti à la TVA.

De plus, cela va permettre de suivre plus précisément les dépenses et les recettes de cet équipement et de laisser le choix aux élus de maintenir cette activité en fonction de l'équilibre budgétaire constaté sur 2 à 3 exercices. Les participations « matériauthèques » seront inscrites en recette dans ce budget.

De plus, en fonction des besoins et durant les premières années de lancement de cette nouvelle activité ce budget pourra recevoir une subvention d'équilibre du budget principal.

Les membres du Comité ont décidé à l'unanimité de :

Nomenclature : 7.1.8

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-35-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

- **Approuver** la création d'un service public administratif visant à la gestion de la matériauthèque,
- **Autoriser** M. le Président à effectuer les formalités nécessaires à la mise en place de ce nouveau budget, et notamment la demande d'un numéro SIRET,
- **Autoriser** M. le Président à créer à compter du 1er janvier 2027 un budget annexe en M57, assujetti à la T.V.A intitulé « Matériauthèques »,
- **Autoriser** M. le Président à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA du budget annexe,
- **Accepter** le principe d'équilibre du budget principal vers le budget annexe par le versement d'une subvention d'équilibre sur l'exercice 2027 et les suivants,
- **Autoriser** M. le Président à créer une régie afin de permettre les encaissements de recette, mais également une régie d'avance toutes deux liées au budget annexe des matériauthèques.
- **Autoriser** M. le Président ou son représentant, à prendre toutes décisions nécessaires à ce dossier, à signer tous documents permettant la mise en place de ce budget annexe et à effectuer toutes les démarches auprès des services fiscaux et autres organismes compétents afin de permettre la mise en œuvre de ce budget annexe et des régies sus mentionnées.

À Nozay le 7 octobre 2026,

Le Président du SMCNA,
Jean-Louis THAUVIN

Le 1er Vice-Président
Didier BRUHAY

Syndicat Mixte Centre [illegible]
NOZAY
44170

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 13 *octobre 2026*
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 13 *octobre 2026*
Certifiée exécutoire le 13 *octobre 2026*

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-35-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026